



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 76181

Texte de la question

Plus personne ne conteste aujourd'hui les dangers du tabagisme et notamment du tabagisme passif, en termes de santé publique. Aujourd'hui l'exposition à la fumée de cigarette est reconnue comme un risque professionnel. Or, la médecine du travail ne prend pas en compte le contrôle du tabagisme et les médecins de ce secteur manquent de formation spécifique pour sensibiliser les fumeurs à l'arrêt du tabac et les orienter vers des structures d'aide au sevrage tabagique. Aussi M. Jean-Marc Nesme demande-t-il à M. le ministre de la santé et des solidarités quels moyens il envisage de proposer afin que tous les médecins du travail puissent, d'une part, recevoir une formation en tabagisme et disposent, d'autre part, des instruments nécessaires pour évaluer la mesure de l'air expiré. Effectué à l'occasion de la visite médicale annuelle, et rendu obligatoire chez tous les fumeurs, ce test préventif permettrait de révéler, de façon concrète, à ces personnes en danger leur degré de tabagisme et les conséquences graves qu'elles encourent pour leur santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76181

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9676